



COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 6 décembre 2024

Service communication

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bien-être animal : nouvelle campagne de stérilisation des chats

Engagée pour le bien-être animal, la Ville de Parthenay vient de lancer une nouvelle campagne de stérilisation des chats dans le quartier de la Cité Leclerc. Grâce à un conventionnement, la collectivité s'appuie sur l'expertise et le savoir-faire de la Société protectrice des animaux (SPA). Cette dernière assure le bon déroulement de la campagne.

Stérilisation des chats : assurer le bien-être des félins

La Ville de Parthenay est confrontée depuis quelques années à la multiplication des chats errants.

Cette reproduction non-contrôlée est vectrice de souffrance et de maladie pour les animaux. Elle engendre également des nuisances pour les usagers-riverains de ces colonies félines.

Pour limiter cette surpopulation, **la Ville de Parthenay organise régulièrement des campagnes de stérilisation.**

Une zone identifiée : le quartier Leclerc

Cette nouvelle campagne de stérilisation des chats errants se déroule dans le quartier de la Cité Leclerc.

Tout le mois de décembre, les chats errants de ce quartier seront capturés par des bénévoles de la SPA. Des cages de capture sont installées dans le quartier.

Les chats seront ensuite emmenés dans l'un des deux cabinets vétérinaires de la ville, qui accompagnent la SPA et la Ville de Parthenay pendant la campagne de stérilisation.

Ils seront identifiés avec une puce électronique et stérilisés.

Relâche sur le site de capture : de chat errant à chat libre

Après l'opération et la période d'observation qui s'impose, les félins seront relâchés sur le site de capture.

Conformément aux textes de lois, les chats errants deviendront alors des chats libres. A partir de ce moment-là, la Ville de Parthenay devient leur propriétaire.

Particuliers propriétaires de chats : vigilance

La Ville de Parthenay rappelle aux propriétaires de chats que l'identification de son animal est obligatoire.

Par conséquent, les chats pucés ou tatoués seront immédiatement relâchés. **S'ils ne sont pas identifiés au moment de la campagne de stérilisation et qu'ils sont capturés, ils suivront le circuit de stérilisation et seront identifiés au nom de la commune.**

C'est pourquoi, la Ville de Parthenay demande aux propriétaires d'animaux de ne pas mettre de nourriture (type gamelle) et de maintenir au maximum leurs chats à leur domicile sur la période de capture.